

DOCUMENT PRATIQUE

Check-list des documents à préparer

Après un accident corporel, rassemblez progressivement les pièces utiles pour le premier échange, l'expertise médicale ou l'analyse d'une offre d'indemnisation.

À retenir

Vous n'avez pas besoin d'avoir toutes les pièces pour contacter le cabinet. L'objectif est de réunir progressivement les documents disponibles, afin de comprendre votre situation et d'identifier les premières démarches utiles.

Comment utiliser cette check-list

Cochez les pièces déjà disponibles, puis notez ce qui reste à récupérer. Les documents peuvent être envoyés progressivement. Conservez toujours une copie de vos échanges avec l'assurance, les organismes sociaux ou les intervenants médicaux.

- Préparer une chronologie courte : date de l'accident, soins, arrêts de travail, expertise, offre reçue.
- Classer les documents par thème : accident, médical, assurance, revenus, frais, vie quotidienne.
- Ne pas signer une offre ou un document dont la portée n'est pas claire.
- Apporter ou transmettre les pièces les plus récentes en cas d'expertise médicale.

Coordonnées utiles

Victime / proche :

Date de l'accident :

Assureur / dossier :

1

Documents liés à l'accident

Ils permettent de comprendre les circonstances, les responsabilités éventuelles et les démarches déjà engagées.

- Constat amiable ou déclaration d'accident.
- Plainte, procès-verbal, main courante ou rapport de police/gendarmerie, si disponible.
- Coordonnées des personnes impliquées, témoins, services de secours ou enquêteurs.
- Photographies du lieu, des véhicules, des dommages matériels ou des blessures visibles.
- Échanges avec l'assurance : courriers, emails, espace client, SMS utiles.
- Référence du dossier d'assurance et coordonnées de l'interlocuteur.
- Décision ou courrier d'un fonds d'indemnisation, le cas échéant.
- Tout document relatif à un accident du travail, de trajet ou de la vie privée.

2

Documents médicaux

Ils retracent les blessures, les soins, l'évolution de l'état de santé et les éventuelles séquelles.

- Certificat médical initial.
- Comptes rendus d'hospitalisation ou de passage aux urgences.
- Examens : radiographies, scanner, IRM, échographies, bilans biologiques.
- Comptes rendus de médecins spécialistes.
- Ordonnances, prescriptions de soins, kinésithérapie ou rééducation.
- Arrêts de travail et prolongations.
- Certificat de consolidation, s'il existe.
- Convocation à expertise médicale.
- Rapport d'expertise médicale, s'il a déjà été transmis.
- Documents relatifs à un suivi psychologique ou psychiatrique, le cas échéant.

3

Assurance et indemnisation

Ces pièces sont utiles pour comprendre ce qui a déjà été proposé, demandé ou contesté.

- Contrat ou attestation d'assurance utile au dossier.
- Courriers de l'assurance adverse ou de votre propre assurance.
- Demande de pièces complémentaires formulée par l'assureur.
- Proposition de provision ou refus de provision.
- Offre d'indemnisation reçue.
- Décompte détaillé des sommes proposées.
- Rapport du médecin mandaté par l'assurance.
- Tout document que l'on vous demande de signer.

4

Revenus, frais et justificatifs financiers

Ces documents permettent d'évaluer les pertes de revenus, frais restés à charge et conséquences économiques.

- Bulletins de salaire avant et après l'accident.
- Avis d'imposition ou justificatifs de revenus.
- Attestation employeur ou documents relatifs à l'arrêt de travail.
- Décomptes CPAM, mutuelle ou organisme social.
- Factures de frais médicaux restés à charge.
- Frais de transport, stationnement, hébergement ou déplacements médicaux.
- Factures d'aide à domicile, garde d'enfants ou aide humaine.
- Justificatifs d'adaptation du logement, du véhicule ou du matériel utilisé.
- Documents comptables pour une activité indépendante.
- Justificatifs de perte de chance professionnelle ou de difficultés de reprise, si disponibles.

5

Vie quotidienne et conséquences concrètes

Ces éléments aident à expliquer ce que l'accident change dans la vie réelle de la victime.

- Notes sur les douleurs, limitations, fatigue, sommeil ou anxiété.
- Liste des gestes devenus difficiles : déplacement, toilette, repas, ménage, conduite, loisirs.
- Aide apportée par un proche : nature de l'aide, durée, fréquence.
- Activités sportives, familiales ou sociales interrompues ou réduites.
- Conséquences sur le travail : reprise difficile, changement de poste, perte d'activité.
- Attestations de proches, collègues ou aidants, si utiles et sincères.
- Photographies ou documents montrant une adaptation nécessaire du quotidien.
- Agenda des rendez-vous médicaux, soins et démarches importantes.

6

Expertise médicale : à préparer avant le rendez-vous

L'expertise peut influencer l'évaluation des préjudices. Il est utile de s'y présenter avec un dossier clair.

- Un dossier médical classé dans l'ordre chronologique.
- La liste des traitements et soins encore en cours.
- La liste des douleurs et limitations persistantes.
- Les arrêts de travail et justificatifs de reprise ou d'aménagement.
- Les frais déjà engagés et les frais à prévoir.
- Les questions à poser à l'expert.
- Les points que vous craignez d'oublier pendant l'examen.
- La convocation et toute note reçue avant l'expertise.

7

Si vous êtes proche d'une victime

Les proches peuvent aussi subir des conséquences personnelles, familiales ou économiques. Les pièces dépendent de la situation.

- Justificatif du lien familial ou de la vie commune, si nécessaire.
- Frais engagés pour accompagner la victime : déplacements, hébergement, aide, démarches.
- Justificatifs de perte de revenus ou de réduction d'activité du proche aidant.
- Éléments sur l'aide apportée à la victime au quotidien.
- Documents relatifs aux revenus et charges du foyer.
- En cas de décès : acte de décès, frais d'obsèques, justificatifs familiaux et économiques.
- Éléments médicaux ou psychologiques concernant les conséquences subies par le proche.
- Échanges avec l'assurance ou l'organisme d'indemnisation.

Points de vigilance

Avant de signer : une provision est une avance, tandis qu'une offre ou une transaction peut avoir une portée beaucoup plus large. En cas de doute, il est préférable de faire vérifier le document avant acceptation.

Notes personnelles

Présenter votre situation

Le cabinet peut vous aider à faire le point sur les pièces utiles, l'expertise médicale, une provision ou une offre d'indemnisation à examiner.

01 44 09 46 00

www.pierrenicoletavocat.fr/contact/